



Québec, le 6 décembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite aux questions concernant les puits inactifs adressées à l'Assemblée nationale le 15 novembre 2016 par M^{me} Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques.

Au Québec, plus de 950 puits pétroliers ou gaziers ont été réalisés depuis 1860. Environ 700 puits sont inactifs, dont 600 sont situés dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Le 16 octobre 2014, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a rendu public son plan d'action gouvernemental pour l'inspection des puits pétroliers ou gaziers inactifs du Québec. Dans le cadre de celui-ci, une entente visant à localiser et à inspecter tous les puits inactifs des basses-terres du Saint-Laurent a été conclue avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI), laquelle a pris fin en février 2016. L'intervention de l'AQLPA et du CMAVI se limitait à localiser les puits et à rapporter toute anomalie observée afin qu'elle soit expertisée par le Ministère.

La plupart des puits identifiés problématiques par l'AQLPA et le CMAVI ne présentaient aucun risque pour la santé, la sécurité ou l'environnement après vérification par les inspecteurs du Ministère. Le Ministère a effectué des investigations sur certains puits afin de circonscrire les problématiques observées et, le cas échéant, proposer les mesures requises.

... verso

1. *Quel est l'état de la situation de la centaine de puits qui ont fait l'objet d'inspection par le Ministère depuis 2011, tel qu'écrit dans le « Plan d'action pour l'inspection des puits inactifs » et pourquoi ces informations ne sont-elles pas déjà publiques via la carte interactive du Ministère?*

Une carte interactive présentant différentes données relatives à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures est disponible à l'adresse suivante : <http://sigpeg.mrn.gouv.qc.ca/gpg/hydrocarbures/index.htm>.

Celle-ci permet de consulter les données géographiques, géoscientifiques ainsi que l'information liée aux permis d'exploration et d'exploitation, aux baux d'exploitation, aux levés sismiques et aux puits, et ce, incluant les puits fermés définitivement, communément appelés des puits inactifs.

2. *Comment le ministre compte-t-il terminer l'inspection et la documentation des 700 puits inactifs d'ici 2017?*

Avec la fin de l'entente entre l'AQLPA et le CMAVI, le Ministère est à planifier sa stratégie d'intervention sur le terrain relative aux puits inactifs afin de déployer du personnel qualifié et formé sur le terrain. Les inspecteurs du Ministère poursuivent néanmoins leurs activités. Mentionnons qu'il est possible d'informer le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de toute anomalie détectée en contactant le service à la clientèle au 1 866 248-6936 ou en contactant Urgence Environnement au 1 866 694-5454 et ce, dans les meilleurs délais.

3. *Quand le ministre compte-t-il rendre public le travail effectué par les citoyens et l'AQLPA, qui avaient réussi à trouver et documenter plus d'une centaine de puits inactifs et découvert qu'une trentaine d'entre eux avaient des problématiques environnementales?*

Sur cette trentaine de puits problématiques, combien d'entre eux ont été pris en charge par le ministère afin d'appliquer des mesures d'atténuation ou de correction?

Les documents transmis au Ministère par l'AQLPA et le CMAVI ont permis de rapporter les puits localisés ainsi que les anomalies observées.

Une fois ces informations analysées, le Ministère procède à l'inspection des puits présentant des anomalies. Le cas échéant, il adresse au responsable du puits les travaux correctifs à appliquer pour se conformer au cadre légal et réglementaire en vigueur.

Les informations essentielles des rapports d'inspection du Ministère seront rendues publiques sur son site Web dans les meilleurs délais.

4. *Qu'est-ce que le ministre considère comme étant un puits problématique?*

Un puits problématique est un puits dont les conditions de fermeture font en sorte qu'il en résulte un risque pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

Le ministre croit-il que de se limiter à mettre une clôture autour d'un puits problématique, comme dans le cas du puits inactif (A-190) de Sainte-Françoise au Centre-du-Québec, permet d'assurer la sécurité des citoyens et règle les problèmes de fuites significatives?

Afin de sécuriser les lieux, une plaque indiquant le numéro du puits, une inscription « pas d'admission », un pictogramme « interdiction du fumer » ainsi qu'une clôture ont été installés. De plus, une valve sur l'évent a été installée munie d'un cadenas afin de maintenir la valve en position ouverte de façon à éviter qu'une pression ne puisse se bâtir en profondeur. Un tuyau de neuf pieds de long a été ajouté à l'évent existant afin que la sortie de l'évent atteigne douze pieds de haut de façon à ce que l'évent ne puisse pas être rallumé facilement ou qu'aucun branchement illégal ne puisse être effectué.

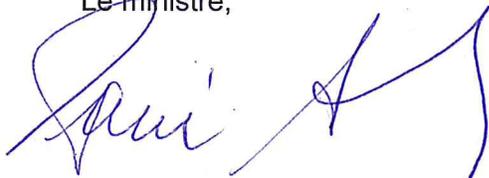
Toutefois, le 7 novembre 2016, des inspecteurs du Ministère se sont rendus sur les lieux pour constater qu'il y avait eu du vandalisme : la clôture a été brisée, l'évent a été démonté et perforé. D'ailleurs, la Sûreté du Québec a été dépêchée sur les lieux pour constater les méfaits. Les lieux ont été à nouveau sécurisés par le Ministère.

5. *Qu'advient-il des puits abandonnés et situés sous des cadres bâtis? Combien de puits inactifs sont dans cette situation?*

Sur l'ensemble des inspections faites depuis 2010 par le Ministère, aucun puits n'a été déclaré être situé sous le cadre bâti (immeubles).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND